

# Emmanuel MAUREL

**S&D**

**Député européen**  
Région Ouest



## SOMMAIRE

- P1 - Editorial
- P2 et P3 - Activité parlementaire
- P4 - Le groupe S&D

## Pour me contacter au Parlement européen

Bruxelles – 60 rue Wiertz ASP  
14G209 1047 Bruxelles, Belgique  
tél. : +32 (0)2.284.57.47

Strasbourg – Avenue de l'Europe  
LOW T08 010 67 000 Strasbourg  
tél. : +33 (0)3.88.17.57.47

Pour recevoir ma lettre  
d'information électronique,  
inscrivez-vous sur mon site  
[emmanuelmaurel.eu](http://emmanuelmaurel.eu)

## Editorial

Chers amis, chers camarades

Les résultats des élections européennes n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Grâce à votre mobilisation militante, nous sommes cependant deux députés de l'Ouest au sein du groupe socialiste à Bruxelles et Strasbourg. J'entends y contribuer à faire de la Délégation socialiste française un fer de lance de la lutte contre l'austérité, dans la droite ligne de notre campagne du printemps dernier.

Vous trouverez dans ces pages un retour sur mes premiers mois au sein du Parlement, marqués par le renouvellement de la Commission européenne qui s'est achevé en novembre avec l'entrée en fonction de l'équipe de Jean-Claude Juncker dont nous avons auditionné les membres. Je suis également intervenu fortement sur le sujet des accords de libre-échange transatlantiques avec les Etats-Unis et le Canada.

Je continuerai à rendre compte sur mon site mais aussi sur le terrain dans la circonscription Ouest de l'exercice de ce mandat, et vous souhaite dès à présent une bonne lecture de cette première lettre.

Amitiés socialistes,

Emmanuel MAUREL

Suivez mon activité



## Accord de libre-échange Union Européenne-Canada : les mêmes dangers que le traité transatlantique



Mon intervention en commission INTA

### COMMISSION INTA

La commission est compétente pour les questions ayant trait à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle de la politique commerciale de l'UE et de ses relations économiques extérieures.

Le Parlement joue désormais un rôle important dans ce domaine puisque la législation commerciale et les accords commerciaux internationaux ne peuvent être appliqués qu'avec son accord.

Je suis donc notamment au sein de cette commission les négociations de libre-échange transatlantiques avec le Canada (CETA) et les Etats-Unis (TTIP) mais aussi l'Accord sur le commerce des services (TISA).

Je suis également attentif aux négociations entre l'Union et les pays avec lesquels la France entretient des liens forts. A ce titre, j'ai été désigné par le groupe responsable du suivi des négociations commerciales avec le Maghreb et le Machrek.

L'UE et le Canada ont rendu public vendredi 26 septembre à Ottawa le texte du traité baptisé « accord économique et commercial global » (en anglais Comprehensive Economic and Trade Agreement ou CETA). Si le débat public a davantage tourné ces derniers mois, notamment lors de la campagne des élections européennes, autour du traité en cours de négociation entre l'UE et les Etats-Unis (TTIP), cet accord avec le Canada de 42 chapitres et 1 500 pages présente bien des traits similaires et ne doit pas être négligé.

**“ Ces deux textes s'inscrivent en effet dans la logique promue par les libéraux et la Commission européenne ”**

Ces deux textes s'inscrivent en effet dans la logique promue par les libéraux et la Commission européenne depuis des années qui voudrait que le libre-échange aboutisse forcément à un bénéfice important pour les citoyens. Or, l'expérience nous montre que les promesses qui précèdent la signature d'un accord sont peu fiables, alors que les risques de fragilisation de notre économie sont, eux, avérés.

Dans la même logique que le TTIP, le CETA vise à ouvrir totalement le marché européen aux biens et services canadiens, et réciproquement. Et comme le TTIP, il comprend un « mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etats » ou ISDS

en anglais qui permettrait aux entreprises s'estimant lésées par des décisions publiques d'attaquer les Etats devant un tribunal arbitral privé. Les enseignements de l'application de tels dispositifs à l'occasion d'accords antérieurs suscitent pourtant de très fortes réserves, y compris en Allemagne dont les dirigeants sont pourtant traditionnellement enclins à accueillir favorablement ce genre de traité.

En effet, les normes sanitaires, sociales et environnementales instaurées pour protéger les citoyens suite à des décisions relevant de la souveraineté des Etats (par exemple en France les mesures de lutte contre le tabagisme ou l'interdiction d'exploiter les gaz de schiste) pourraient être contestées devant un organe n'ayant pas la moindre légitimité démocratique. Inclure l'ISDS au CETA paraît particulièrement problématique au moment où la nouvelle commissaire européenne en charge du commerce extérieur et Jean-Claude Juncker lui-



Avec mon collègue Edouard Martin





même émettent des réserves sur l'opportunité de ce mécanisme dans le cadre du TTIP.

Le CETA doit désormais être ratifié par le Conseil européen des chefs d'Etats et de gouvernements de l'UE puis soumis au vote du Parlement européen. Il ne s'agit pas d'une simple formalité puisque les réserves sont très nombreuses parmi les députés européens, notamment au sujet de l'ISDS qui inquiète particulièrement au-delà même des rangs de la gauche. On se souvient de l'accord anti-contrefaçon jugé attentatoire aux libertés publiques et rejeté par le Parlement en 2012.

Le CETA présente à mes yeux plusieurs points litigieux qui restreignent la capacité régulatrice de la puissance publique. C'est le cas à travers l'obligation de donner

l'accès sans limite au marché européen et bien sûr avec l'ISDS dont l'acceptation aujourd'hui créerait un précédent dangereux pour les négociations du traité transatlantique avec les Etats-Unis.

Il menace aussi l'accès aux services publics dont les missions pourraient être ouvertes au secteur privé canadien. De plus, une clause de « non-retour » prévoit que ce qui aura été libéralisé le restera, ce qui signifie l'impossibilité, dans le futur, de créer de nouveaux services publics ou de remettre sous contrôle public des services délégués à des opérateurs privés.

Il faut mettre en balance ces risques importants pour le modèle social européen et ces transformations politiques d'ampleur pour les citoyens européens et canadiens

avec le gain économique pour l'UE que nous promet la Commission suite à une ratification du CETA, soit 0,09% supplémentaires par an de croissance économique dans sa projection la plus optimiste... C'est pourquoi comme de nombreux députés S&D je ne voterai pas un accord CETA comprenant de telles dispositions lorsqu'il sera présenté devant le Parlement européen.



## COMMISSION ECON

Cette commission où je siége comme suppléant est compétente pour les questions ayant trait à l'Union économique et monétaire (UEM), à la réglementation des services financiers, à la circulation des capitaux et des paiements, à la politique fiscale et de concurrence et au système financier international. Elle entend régulièrement les représentants de la Banque centrale européenne.

Parmi les grands dossiers de la législature figurent l'achèvement de réglementation concernant la réforme bancaire, la lutte contre la fraude fiscale et les investissements nécessaires pour favoriser une reprise de l'économie européenne.



## Non aux paradis fiscaux : le Groupe S&D en campagne

Suite au scandale « LuxLeaks » et aux révélations sur l'étendue des pratiques du Luxembourg, la politique fiscale figure au sommet de l'agenda européen. Dans ce contexte, le Groupe des Socialistes & Démocrates a lancé une campagne pour la justice fiscale et contre les paradis fiscaux pour doter l'Europe d'un système d'imposition équitable.

Cette campagne met en avant la nécessité de s'attaquer à la concurrence fiscale déloyale entre États membres de l'UE en procédant à une harmonisation européenne par le haut. Les députés européens doivent être particulièrement à l'initiative en la matière et le Groupe S&D demande une sévère répression à l'échelle européenne des paradis fiscaux, de la fraude et de l'évasion fiscales, adossée aux mesures suivantes :

- adoption par la Commission européenne et les États membres de l'UE d'une définition claire et globale et d'une série de critères communs identifiant les paradis fiscaux ;
- interdiction d'accorder des financements européens à des entreprises impliquées dans la fraude fiscale ;
- obligation pour les entreprises multinationales de payer des impôts sur le lieu où elles produisent des bénéfices ;
- mise en place d'une palette de sanctions visant à dissuader les conseillers fiscaux de pratiquer l'évasion fiscale.

Les eurodéputés S&D conduisent depuis longtemps des actions en faveur de la justice fiscale au sein de l'Union, nombre de nos propositions sont récapitulées sur le site : [europeansforfinancialreform.org](http://europeansforfinancialreform.org).



## En circonscription

“ J’ai commencé à rendre compte de mon mandat en circonscription dès juillet dernier à La Rochelle avec Isabelle Thomas après la première session du nouveau Parlement européen lorsque nous avons rencontré les militants socialistes de Poitou-Charentes. J’ai tenu par la suite plusieurs réunions publiques notamment sur le sujet du traité transatlantique à Royan puis à La Roche-sur-Yon dernièrement. Ces déplacements se poursuivront tout au long de mon mandat dans les départements qui composent la circonscription Ouest afin de nourrir mon activité de député des échanges avec les fédérations et l’ensemble des acteurs du territoire. Je me tiens ainsi à la disposition des militants pour répondre aux invitations qui me sont adressées. ”

